7

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : ANIMATIONS
CITY TRAIL - Convention de prestation de service avec la société SPORTIMERS - Approbation des tarifs d'inscription.

Le Maire, sur proposition de la 7ème adjointe déléguée à la jeunesse et aux sports, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Afin de dynamiser les animations de cette fin d'année 2024, la Commune organise un city trail « *a corri corri* », qui aura lieu le samedi 28 décembre 2024.

La gestion des inscriptions et de la course se feront par l'intermédiaire d'un prestataire SAS SPORTIMERS,

Les participants pourront s'acquitter de ces frais par un paiement en ligne, sur la plateforme www.sportimers.com.

- Course 17 € / personne hors frais de plateforme et de gestion de la course,
- Marche 10 € / personne hors frais de plateforme.

Pour se faire, la Commune doit signer une convention de prestation de services avec ce prestataire.

L'encaissement des montants relatifs à cette animation relève de la régie évènementielle.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention ci-annexée et les tarifs proposés.

A la suite du rapport qui vous est soumis, il est ainsi demandé au Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver la convention de prestation de service avec la société SPORTIMERS, ci-annexée
- d'approuver les tarifs d'inscription pour le city trail comme suit :
  - Course 17 € / personne hors frais de plateforme et de gestion de la course,
  - Marche 10 € / personne hors frais de plateforme.
- d'autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires à l'organisation du City trail de Portivechju avec les différents prestataires.